DATAPAK

GROUP	1B	INSECTICIDE

LAGON® 480 E

INSECTICIDE

COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers d'utiliser ces produits.

AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Diméthoate 480 g/L

N° D'HOMOLOGATION 9382
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCEDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273.

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

CONTENU NET : 10 L

16929 06/10

PRÉCAUTIONS
NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser qu'avec une ventilation suffisante. Ne pas utiliser à l'intérieur. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Bien se laver après la manipulation et avant de manger ou de fumer. Éviter de contaminer les aliments des humains et des animaux. Tenir loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Ne pas utiliser dans les laiteries. Sortir le bétail et la volaille des bâtiments avant de pulvériser. Ne pas contaminer les mangeoires, les litières ni les abreuvoirs. Ne pas utiliser à l'intérieur. Ne pas mélanger avec du lait de chaux, et ne pas appliquer moins de 2 semaines après un chaulage. Tenir à l'abri du soleil.

Sur les plantes mellifères (luzerne, trèfle rouge, mélilot et trèfle hybride), pulvériser au moins 5 jours avant l'apparition des fleurs, et ne pas y introduire les ruches avant la pleine floraison. Enlever les ruches des environs avant de pulvériser. S'il faut pulvériser pendant la floraison, le faire après la tombée de la nuit ou très tôt le matin pour réduire la mortalité des abeilles qui pourraient être en train de butiner.

Ce produit est toxique pour les oiseaux et les autres animaux sauvages. Afin de nuire le moins possible aux abeilles, n'appliquer qu'après la tombée de la nuit, quand les abeilles sont à l'intérieur des ruches, ou tôt le matin, avant que les abeilles commencent à butiner dans les champs. Ne pas appliquer sur les plantes comme la luzerne lorsqu'elles sont en pleine floraison.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Expédier et entreposer entre 4 et 30 °C.
Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet CropLife Canada à www.croplife.ca.

MODE D'EMPLOI

LAGON 480 E Insecticide est généralement efficace contre les pucerons et les autres insectes mentionnés, les cochenilles et les acariens. LAGON 480 E Insecticide peut s'appliquer par pulvérisation ou par arrosage du pied. LAGON 480 E Insecticide est un concentré émulsifiable. Utiliser les quantités indiquées dans un plein volume d'eau.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Gestion de la résistance, Insecticide de LAGON 480 E, insecticide ou acaricide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à Insecticide de LAGON 480 E et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Insecticide de LAGON 480 E ou les insecticides ou acaricides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- On peut dire, p.ex., d'éviter d'effectuer plus de pulvérisations indiquer de Insecticide de LAGON 480 E ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques du lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, United Agri Products au 1- 800-265-4624 ou à www.uap.ca.

ÉPANDAGE TERRESTRE: Diluer avec de l'eau jusqu'à 200 à 300 L/ha, sauf indication contraire.
ÉPANDAGE AÉRIEN: Sauf indication contraire, diluer avec de l'eau jusqu'à 11 à 22 L/ha pour les bleuets, les céréales (orge, avoine, blé, seigle) et le pois. Diluer avec de l'eau jusqu'à 10 à 30 L/ha pour les autres plantes de grande culture et légumes si l'épandage aérien est indiqué.

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN
N'utiliser que lorsque l'épandage aérien est indiqué sur la présente étiquette.
Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.
Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être presents.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.
Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume).
Utiliser une pression de moins de 300 kPa aux buses. Ne pas épandre par temps mort our lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas pulvériser si la vitesse du vent dépasse 10 à 15 km/h. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable. Ne pas laisser le brouillard de pulverisation dériver sur les zones sensibles, telles que les eaux et les zones urbaines et résidentielles.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les etiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-265-4624. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 10 litres par hectare, sauf indication contraire.

SUPPRESSION DE LA MOUCHE DOMESTIQUE
(pendant jusqu'à 6 semaines) Pulvérisation résiduelle sur les murs :
Pour supprimer la mouche domestique dans les étables à vaches laitières, les porcheries, les étables à veaux, les poulaillers et les autres bâtiments agricoles, faire une pulverisation résiduelle sur les plafonds, les murs et les cornadis. Sortir le bétail et la volaille des bâtiments avant de pulvériser. Préparer la bouillie en mélangeant 250 mL de LAGON 480 E Insecticide avec 10 L d'eau. Bien mouiller, jusqu'au point de ruissellement, toutes les surfaces où se posent les mouches. Pour couvrir 100 m2, utiliser 5 à 6 L de bouillie. Répéter le traitement au besoin. Un bon assainissement fait partie intégrante de tout programme efficace de suppression des mouches. Ne pas utiliser dans les maisons.
Pulvérisation localisée : Pour une suppression locale de la mouche domestique dans les bâtiments agricoles, appliquer une bouillie contenant 200 à 250 mL de LAGON 480 E Insecticide pour 10 L d'eau. Appliquer avec un pulvérisateur à dos sur les embrasures de portes, les comptoirs et les autres endroits fréquentés par les mouches.
Utilisation générale à l'extérieur : Pour supprimer la mouche domestique autour des maisons, des terrains de jeux, des poubelles, des abris pour animaux, des usines de transformation des aliments, des entrepôts, des quais d'embarquement et des dépotoirs, pulvériser une solution de LAGON 480 E Insecticide à 1 % sur les surfaces exposées, telles que les murs, les clôtures, les poubelles et les ordures. Répéter le traitement au besoin. L'exposition des surfaces traitées aux intempéries, surtout au soleil, réduit la durée de l'effet résiduel.

PLANTES DE GRANDE CULTURE ET LÉGUMES : Appliquer dès l'apparition des ravageurs et répéter le traitement en cas d'infestation ou comme il est indiqué. Appliquer avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Sauf indication contraire, l'application peut se faire par voie terrestre seulement.

PLANTES DE GRANDE CULTURE ET LÉGUMES	RAVAGEURS SUPPRIMÉS	QUANTITÉ PAR HECTARE	QUANTITÉ POUR 10 L	DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (JOURS)	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON
Luzerne (semencière et fourragère)	Pucerons, cicadelles, charançon postiche de la luzerne (réduction du nombre de larves)	425 mL	4 mL	2	2
	REMARQUES : Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 2 jours après l'application.				
	Mineuses	550 mL	5 mL	2	1
	REMARQUES : Contre les mineuses, utiliser au moins 200 L d'eau par hectare par voie terrestre. Ne pas appliquer pendant la floraison. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne.				
	Sauterelles (nymphes)	550 mL	5 mL	2	1
	Sauterelles (adultes ou ailées)	850-900 mL	9 mL	7	2
	REMARQUES : Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4) et qu'il y a des signes de dégâts. Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGUËS NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert végétal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale.				
Luzerne (semencière)	Punaises, cochenilles	1,1 L	10 mL	28	1
	REMARQUES : Appliquer juste avant que la luzerne commence à fleurir. Prévoir au moins 10 jours avant de mettre les abeilles coupeuses de feuilles dans le champ. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 28 jours après le traitement. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne.				
Asperge	Puceron de l'asperge	2,3 L	35 mL	Sans objet	6
	REMARQUES : Par voie terrestre : Appliquer avec un pulvérisateur à rampe ou pour cultures de plein champ avec 675 L d'eau par hectare. Dans le cas des asperges matures, traiter d'abord le 1er juillet, après la récolte, et ensuite toutes les 3-4 semaines, jusqu'à la défoliation en octobre. Dans le cas des asperges immatures, commencer à traiter à la mi-mai. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.				
Orge, avoine, blé (voir aussi «Céréales» ci-dessous)	Thrips	1 L	10 mL	7	2
	REMARQUES : Par voie terrestre, utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes (d'habitude, 110-275 L/ha). Mêmes restrictions concernant le broutage et la récolte comme fourrage que dans la section Blé de la présente étiquette. Appliquer par voie terrestre ou aérienne. Par voie aérienne, utiliser 10 à 30 L d'eau par hectare.				
Haricot (à rames, mange-tout)	Pucerons, sauterelles, cicadelles, mineuses, coccinelle mexicaine des haricots, tétranyques, punaises, punaise terne	700 mL-1 L	7-10 mL	7	3
	REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Répéter le traitement au besoin. Ne pas utiliser le feuillage traité comme nourriture pour le bétail. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne.				
Betterave	Punaise terne	700 mL	7 mL	12	3
	REMARQUES : Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.				

Chou-fleur, brocoli, chou de Bruxelles	Pucerons	700 mL-1 L	7-10 mL	4 Brocoli, chou-fleur 21 Chou de Bruxelles	3
	REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Répéter le traitement au besoin. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.				
Chou-fleur, brocoli	Thrips	550 mL-1,25 L	6-12 mL	4	3
	REMARQUES : Appliquer tous les 10 jours à partir de la pommaison. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.				
Alpiste des Canaries (semencier)	Pucerons	500 mL	5 mL	21	2
	REMARQUES : Appliquer par voie aérienne ou terrestre quand il y a plus de 50 pucerons par épi, entre l'épiaison et le stade pâteux mou. Appliquer par voie terreste ou aérienne.				
Colza canola	Pucerons, cicadelles, sauterelles	850-900 mL	9 mL	21	3
	REMARQUES : Appliquer par voie terrestre ou aérienne.				
Céleri	Pucerons (y compris le puceron de la carotte, le puceron vert du pêcher et le puceron de la digitale)	700 mL	7 mL	3	3
	REMARQUES : Commencer à traiter 3 semaines après le repiquage. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.				
Céréales (orge, avoine, blé, seigle)	Sauterelles (nymphes), punaise de Say	550 mL	5 mL	2	2
	Sauterelles (adultes)	850 mL-1 L	V. remarques		2
	REMARQUES : Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 7 jours après un traitement à la dose de 850 mL. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 28 jours après un traitement à la dose de 1 L. Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4). Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGUËS NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la den sité du couvert vegetal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne.				
Chicorée, brocoli de Chine Pak-choï	Pucerons	600 mL-1 L	6-10 mL	7	3
	REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer au feuillage par voie terrestre. Traiter quand il y a des pucerons. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.				
Aubergine	Punaise terne	500-700 mL	5-7 mL	7	2
	REMARQUES : Traiter quand il y a des punaises et que les plantes sont en fleurs. Traiter de nouveau 7-10 jours plus tard s'il y a encore des punaises. Pour le moment propice, consulter les autorités locales. Ne pas traiter quand les abeilles sont en train de butiner. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.				
Lin	Puceron de la pomme de terre	437 mL	4 mL	21	1
	REMARQUES : Traiter depuis la fin de la floraison jusqu'au début du stade tige verte. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer par voie terreste ou aérienne. (200 L/ha par voie terrestre ou 11-22 L/ha par voie aérienne).				

Plantes fourragères (graminées, luzerne foin, trèfle, lotier)	Pucerons (ne fait que réprimer le puceron russe du blé)	425-550 mL	4-5 mL	2	2
	Sauterelles (faible infestation)	425-550 mL	4-5 mL	2	2
	Sauterelles-nymphes	550 mL		2	2
	Sauterelles-adultes	850 mL – 1L		28	2
	Punaises lygus	425 mL		2	2
	Punaises	425 mL		2	2
	REMARQUES : Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 2 jours après un traitement à la dose de 425 ou 550 mL. Appliquer par voie terrestre ou aérienne.				
Légumes feuilles (laitue, poirée, chou frisé, feuilles de betterave et de navet)	Pucerons, cicadelles	700 mL	7 mL	V. ci-dessous	2
	REMARQUES : Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. Utiliser assez d'eau pour couvrir les plantes. Ne pas appliquer sur la laitue pommée. Délai entre le dernier traitement et la récolte : 7 jours (laitue, poirée, chou frisé et feuilles de navet) ou 21 jours (feuilles de betterave).				
Pois (de conserve ou de grande culture)	Pucerons	275-425 mL	2,5-4 mL	3	2
	REMARQUES : Appliquer par voie aérienne ou par voie terrestre. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes (100-300 L/ha par voie terrestre ou 10-30 L/ha par voie aérienne). Répéter le traitement au besoin. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 21 jours après le dernier traitement.				
Piment	Pucerons, asticots	700 mL-1 L	7-10 mL	3	3
	REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Répéter le traitement au besoin. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.				
Pomme de terre, tomate (de grande culture)	Pucerons, cicadelles, punaise terne	550 mL-1,1 L	5- 10 mL	7	3
	REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Ne pas faire plus de 3 traitements par saison. Pour le moment propice, consulter les autorités agricoles locales. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.				
Pâturages, terrains inutilisables	Sauterelles (nymphes Sauterelles (adultes)	550 mL 850 mL-1 L		2 V. remarques	2
	REMARQUES : Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4) et qu'il y a des signes de dégâts. Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGUËS NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert végétal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale. Pour la suppression des sauterelles adultes sur les terrains inutilisables, utiliser la dose maximale. Retirer les bovins avant de traiter. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 2 jours après un traitement à la dose de 550 mL. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 7 jours après un traitement à la dose de 850 mL. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 28 jours après un traitement à la dose de 1 L. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne.				
Carthame	Sauterelles (nymphes et adultes)	550 mL-1 L		21	2
	REMARQUES : Appliquer lorsqu'il y a des dégâts et qu'il y a plus de 15 sauterelles par mètre carré dans la culture. Ne répéter le traitement qu'au besoin. Traiter par voie terrestre ou aérienne en utilisant assez d'eau pour bien couvrir les plantes.				

Soja	Pucerons, bruches des haricots, cicadelles, punaises ternes, punaises lygus	0,7-1 L	7-10 mL	30	3
	REMARQUES :Employer suffisamment d'eau pour bien couvrir les plantes. Répéter le traitement selon le besoin. Ne pas faire plus de 3 traitements par saison. Ne pas laisser le bétail paître ou consommer le feuillage traité. Peut être appliqué par épandage terrestre ou aérien.				
	Tétranyque à deux points	1 L	10 mL	30	2
	REMARQUES : Appliquer par épandage terrestre dans suffisamment d'eau pour couvrir complètement les plantes. Ne pas laisser le bétail paître ou consommer le feuillage traité. Peut être appliqué par épandage terrestre ou aérienne.				
Mélilot trèfle rouge, trèfle alsike	Charançon du mélilot	850 mL-1,1 L		28	2
	REMARQUES : Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 28 jours après le traitement. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne.				
Blé (voir aussi «Céréales» ci-dessus)	Cécidomyie orangée du blé, puceron russe du blé	1 L		21	2
	REMARQUES : Si la population de cécidomyies persiste après 3-7 jours, faire un deuxième traitement. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare par voie terrestre et au moins 50 L d'eau par hectare par voie aérienne. Pour mieux couvrir les plantes, utiliser un plus grand volume d'eau. En présence de cécidomyies adultes (1 cécidomyie pour 4 ou 5 épis de blé), traiter une fois que 25 % de l'épi est sorti de la gaine, mais avant le début de la floraison. C'est à ce stade-ci que le blé risque d'être attaqué par les femelles pondeuses.Traiter en fin d'après-midi ou en soirée, lorsque la température est supérieure à 15 °C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Pour mieux pénétrer la culture, utiliser un plus grand volume de bouillie. Pour de bons résultats, il est essentiel de traiter au bon moment. Ne pas récolter moins de 21 jours après le traitement. Ce produit est toxique pour les abeilles, donc ne pas en appliquer là où les abeilles butinent ni près des ruch ers. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 7 jours après le traitement. Pour plus de renseignements sur les doses et le moment propice au traitement, consulter les autorités provinciales.				

FRUITS :

SAUF INDICATION CONTRAIRE, NE TRAITER QUE PAR VOIE TERRESTRE, ET UTILISER LA QUANTITÉ INDIQUÉE DE LAGON 480 E Insecticide POUR 1000 L D'EAU. Dans le cas du cerisier, du pêcher et du poirier, la dose à l'hectare est basée sur l'emploi de 3000 L de bouillie par arbre adulte de 4,5 à 5,5 m de haut. Les arbres plus ou moins grands exigeront peut-être plus ou moins de LAGON 480 E Insecticide. Pour le volume d'eau à utiliser selon la grandeur de l'arbre à traiter, suivre le calendrier provincial.

ARBES FRUITIERS	**RAVAGEURS SUPPRIMÉS**	**QUANTITÉ PAR 1000 L**	**QUANTITÉ POUR 10 L**	**DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (JOURS)**	**NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON**
Poirier	Punaise terne	625 mL	6 mL	14	2
	REMARQUES : Poirier : Appliquer avant la floraison.				
	Psylle du poirier	1-1,25 L	10-12,5 mL	14	2
	REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes.				
	Pucerons	1-1,25 L	10-12,5 mL	14	2
	REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes.				
	Acariens	1-1,25 L	10-12,5 mL	14	2
	REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes.				

Pêcher (non fructifère)	Pucerons, tétranyques Punaise terne	1-1,5 L 500 mL	10- 15 mL 5 mL	- -	2 2
	REMARQUES : Appliquer dès l'apparition des insectes et répéter le traitement au besoin en utilisant assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Une certaine défoliation peut se produire si le sol est froid et humide et/ou que les conditions de séchage sont mauvaises pendant et après le traitement. Pour abîmer les plantes le moins possible, appliquer le matin quand la température est moyenne et que les conditions de séchage sont assez bonnes.				
Cerisier acide	Larves de trypète des cerises	500 mL	5 mL	21	2
	REMARQUES : Appliquer pas plus de 6 jours après avoir piégé le premier adulte, et répéter le traitement 14 jours plus tard au besoin.				
Cerisier doux	Larves de trypète des cerises	500 mL	5 mL	21	2
	REMARQUES : Appliquer pas plus de 6 jours après avoir piégé le premier adulte, et répéter le traitement 14 jours plus tard au besoin.				

PETIT FRUIT	**RAVAGEURS SUPPRIMÉS**	**QUANTITÉ PAR HECTARE**	**QUANTITÉ POUR 10 L**	**DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (JOURS)**	**NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON**
Bleuet (nain et en corymbe)	Mouche de l'airelle	600-825 mL	6-8 mL	15	2
	REMARQUES : Appliquer une semaine après le mûrissement des premiers fruits, en utilisant assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Ne pas utiliser plus de 1000 L de bouillie par hectare. Faire 1 ou 2 applications entre le milieu et la fin de juillet, selon la région et la saison. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne.				
Fraisier (fructifère)	Punaise terne	1,25 L	12,5 mL	7	2
	REMARQUES : Traiter d'abord dès l'apparition des premières fleurs et ensuite 10-12 jours plus tard au besoin.				
Fraisier (fructifère et non fructifère)	Pucerons, tétranyques	1 L/ha	10 mL	7	3
	REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer dès l'apparition des insectes, et répéter le traitement tous les mois au besoin.				

PLANTES DE CULTURE	**RAVAGEURS**	**QUANTITÉ PAR HECTARE**	**REMARQUES**
Avelinier, noisetier	Pucerons	5L	Faire un traitement par saison, dès l'apparition des pucerons. NE PAS UTILISER MOINS DE 45 JOURS AVANT LA RÉCOLTE. À utiliser surtout sur les jeunes plantes.

PLANTES ORNEMENTALES

REMARQUES GÉNÉRALES

N'APPLIQUER QUE PAR VOIE TERRESTRE

1. LAGON 480 E Insecticide est un insecticide systémique vrai. Les insecticides systémiques sont absorbés par les plantes dès leur application. Comme tous les autres produits systémiques, ils peuvent causer, chez certaines plantes, des réactions imprévisibles qui ne se rencontrent pas chez tous les membres de l'espèce. Ne pas surdoser ni surpulvériser.

2. Pour le MOMENT PROPICE des traitements pour la suppression des ravageurs particuliers des plantes ornementales, consulter les autorités agricoles locales. En général, sauf indication contraire, appliquer assez de bouillie pour bien couvrir les plantes dès l'apparition des ravageurs ou de leurs dégâts.

3. L'EXPÉRIENCE montre que, chez les espèces auxquelles un traitement foliaire risque de causer des dégâts, l'arrosage du pied, lorsqu'il est conseillé, est moins dangereux. Si le traitement se fait sur le feuillage, ne pas le faire pendant la chaleur du jour ni quand la température est très élevée.

4. NE PAS UTILISER sur les plantes ornementales non mentionnées.

5. EN CAS DE DOUTE sur l'innocuité de la bouillie pour telle ou telle plante, il est conseillé d'en pulvériser sur une seule branche ou d'y tremper quelques feuilles et de voir si, après 3 ou 4 jours, elles sont abîmées.

6. NE PAS UTILISER la bouillie sur les espèces suivantes à moins d'en avoir vérifié l'innocuité en la pulvérisant sur une seule branche ou en y trempant quelques feuilles :

   orme d'Amérique — érable de Norvège
   févier Sunburst — orme parasol
   seringa — févier Moraine
   et autres plantes ornementales non mentionnées sur la présente étiquette.

7. LAGON 480 E Insecticide n'abîme pas les espèces communes à feuillage persistant cultivées au Canada, pourvu qu'on utilise les doses conseillées.

8. Ne pas appliquer sur le feuillage pendant la chaleur du jour ni quand la température est très élevée.

PLANTES À FLEURS D'EXTÉRIEUR	**RAVAGEURS SUPPRIMÉS**	**QUANTITÉ POUR 1000 L D'EAU**	**QUANTITÉ POUR 10 L D'EAU**
Azalée	Punaises Réticulées, mineuses, tétranyques, aleurodes	1 L	10 mL
Camélia	Pucerons, acariens, cochenille du camélia	1 L	10 mL
	PULVÉRISATION FOLIAIRE : Faire deux traitements à 6 semaines d'intervalle la première année puis un traitement par an peu après l'apparition des premières pousses au printemps. ARROSAGE DU PIED : Au début du printemps, appliquer LAGON 480 E, à la dose de 60 mL par 10 L d'eau, au pied de chaque plante jusqu'à 2 m de haut. Pour les plantes plus grosses, augmenter proportionnellement la dose.		
Oeillet	Pucerons, thrips, tétranyques	1 L	10 mL
	ARROSAGE DU PIED : Appliquer sur le sol, à la dose de 125 mL pour 100 m2 de parterre ou de banquette (12,5 L/ha), avec assez d'eau pour distribuer uniformément le produit. Après l'application, faire pénétrer au com plet en arrosant.		
Hémérocalle	Pucerons, thrips	2 L	20 mL
Fusain	Pucerons, cochenilles	2 L	20 mL
Gardénia	kermès du thé, aleurodes	1 L	10 mL
Gerbéra	Thrips	1 L	10 mL
Glaïeul	Pucerons, thrips	1 L	10 mL

Iris	Pucerons, perceur de l'iris, thrips	2 L	20 mL
	Contre les perceurs, traiter quand les nouvelles feuilles ont 12-15 cm de long.		
Poinsettia (d'extérieur)	Pucerons, aleurodes, tétranyques, cochenilles	1 L	10 mL
Rosier (d'extérieur)	Pucerons, cicadelles, acariens, thrips	1 L	10 mL
	Bien appliquer toutes les 4 semaines pendant la saison de croissance. BADIGEON : Mélanger 1 mesure de LAGON 480 E avec 1 mesure d'eau. Appliquer le mélange au pinceau sur une bande de 2,5 cm autour du pied du rosier, et ce, sur le vieux bois, car les nouvelles pous-ses peuvent être abîmées. Pour de meilleurs résultats, faire le premier traitement quand les bourgeons foliaires commencent à gonfler au printemps, et répéter le traitement au besoin.		

PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR ET ARBRES DE NOËL	**RAVAGEURS SUPPRIMÉS**	**QUANTITÉ POUR 1000 L D'EAU**	**QUANTITÉ POUR 10 L D"EAU**
Arbres de Noël: sapin baumier, épinette, pruche, pin (mugo, rouge, sylvestre)	Pucerons, tétranyques, cochenilles, mineuse de l'épinette, tordeuse des bourgeons de l'épinette	1.5 L	15 mL
	Chenille burcicole, perce-pousse européen du pin, perce-rameau du pin, pyrale des pousses du pin	2 L	20 mL
Thuyas	Pucerons, chenilles burcicoles,acariens	2 L	20 mL
Bouleau	Pucerons, petite mineuse du bouleau	500 mL	5 mL
	PULVÉRISATION FOLIAIRE : Contre les mineuses, appliquer une fois les feuilles ouvertes (vers la mi-mai), et répéter le traitement la dernière semaine de juin. ARROSAGE DU PIED : Pour supprimer pendant toute la saison, on peut utiliser LAGON 480 E une fois au début de mai, quand les feuilles commencent à s'ouvrir. Verser uniformément LAGON 480 E non dilué, à la dose de 11 mL par centimètre de diamètre du pied (total cumulatif de tous les pieds), dans de petits trous peu profonds faits avec un instrument pointu sous la couronne de chaque arbre. Boucher les trous avec de la terre. Arroser abondamment juste après avec de l'eau de façon à saturer le système racinaire. Un seul arrosage du pied en mai devrait permettre de supprimer la petite mineuse du bouleau pendant toute la saison. Ne pas faire plus d'un arrosage du pied par saison. Les arrosages du pied peuvent ne pas être efficaces chez les bouleaux nouvellement transplantés qui ne sont pas bien enracinés. Une quantité excessive de LAGON peut abîmer certaines variétés hybrides (p. ex., le bouleau lacinié et le bouleau verruqueux), donc ne pas dépasser la dose conseillée.		
	Petite mineuse du bouleau	500 mL	5 mL
	BADIGEON : Mélanger 1 mesure de LAGON 480 E avec 1 mesure d'eau. Appliquer le mélange au pinceau en anneau autour du tronc sous la branche la plus basse. Déplacer l'anneau à chaque application. Ne pas traiter les bouleaux dont le tronc a moins de 3 cm de diamètre. Les bouleaux nouvellement transplantés peuvent subir des dommages. Pour les gros bouleaux, la largeur de l'anneau doit correspondre au diamètre du tronc à cet endroit, jusqu'à 15 cm au maximum. Faire la première application en mai quand les extrémités des bourgeons foliaires sont vertes et la seconde application à la fin de juin dans les régions chaudes et au début de juillet dans les régions froides. Ne pas faire plus de deux traitements par saison.		
Buis	Tétranyques, mineuses, cochenilles	1 L	10 mL
	REMARQUES : Contre les mineuses, appliquer au printemps dès l'apparition des adultes ou au début de l'été pour supprimer les larves dans les feuilles infestées.		
Cèdre	Tétranyques	2 L	20 mL
Douglas taxifolié	Insectes des cônes (cécidomyie des cônes	2,5 L pour 100 L	

(semencier)	du Douglas, perce-cône du Douglas, chalcis du Douglas, Cécidomyie squamiphage)	(par humectation) ou 5 L pour 100 L (par nébulisation)	
	REMARQUES : Appliquer par voie terrestre quand les cônes sont au stade pendant ou presque. Pour des résultats satisfaisants, il importe de couvrir au complet les cônes et le feuillage dans la zone de production de cônes de l'arbre.		
Pruche	Tétranyques, cochenilles, mineuse de l'épinette, tordeuse des bourgeons de l'épinette	1 L	10 mL
Houx (commun et d'Amérique)	Tétranyques, cochenilles, mineuses	1 L	10 mL
	REMARQUES : Contre les mineuses, appliquer au printemps dès l'apparition des adultes ou au début de l'été pour supprimer les larves dans les feuilles infestées.		
Genévrier tétranyques	Pucerons, chenille burcicole, cécidomyies,	2 L	20 mL
Mélèze	Mouches Granivores du mélèze, Chalcis Sémivore du Mélèze	5 L	50 mL
	REMARQUES :Une seule application par saison, appliquer 3 semaines après la pollinisation; appliquer sur le feuillage, jusqu'au point de ruissellement; pulvérisateur hydraulique au sol ou nébulisateur.		
Lilas (Syringa spp.)	Mineuses	1,25 L	12,5 mL
	REMARQUES : Faire deux traitements à 6 semaines d'intervalle. Traiter dès l'apparition des signes de mineuses ou faire le premier traitement au début de juin. BADIGEON : Mélanger 1 mesure de LAGON 480 E avec 1 mesure d'eau. Appliquer le mélange sur une bande de 8 cm de large, environ 30 cm au-dessus du sol, sur chaque tige. Faire le premier traitement dès l'apparition des feuilles et le second traitement à la fin de juillet.		
Chêne	Cochenille dorée du chêne	2 L	20 mL
Pin (mugo, rouge, sylvestre)	Pucerons, chenille burcicole, perce-pousse européen du pin, perce-rameau du pin, pyrale des pousses du pin	2 L	20 mL
	Diprion du pin rouge et Neodiprion excitans (larves)	1 L	10 mL
	REMARQUES : Contre le perce-pousse européen du pin, appliquer au début du printemps, et répéter le traitement à la mi-juin, en mouillant complètement le bout des branches.		
Épinette de Sitka	Charançon du pin blanc	25 L	250 mL
	REMARQUES : Mouiller complètement les pousses terminales jusqu'au point de ruissellement au moment de la ponte (d'habitude, au cours de la première quinzaine de mai).		

Épinette (usage forestier)	Insectes des graines et des cônes	10,4- 20,8 L	104-208 mL
	Mouiller complètement les parties de production de cônes de l'arbre jusqu'au point de ruissellement, au moyen d'un pulvérisateur terrestre à pression à jet projeté, quand les cônes sont fermés et en train de tourner, mais avant qu'ils atteignent la position horizontale. Pour plus de renseignements sur le moment propice au traitement et sur les espèces d'épinettes traitables, consulter l'agent local de lutte antiparasitaire forestière.		
If	Tétranyques, lécanie de Fletcher, cochenilles	2 L	20 mL
	REMARQUES : Contre la lécanie de Fletcher, appliquer à la fin de juin et répéter le traitement 2 jours plus tard quand les larves remuent.		

USAGES RESTREINTS - USAGE FORESTIER

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit doit être employé strictement de la façon autorisée; se renseigner auprès des autorités locales sur la réglementation applicable aux pesticides au cas où un permis serait exigé.
ATTENTION : Lutte antiparasitaire forestière - ce produit peut nuire aux oiseaux et aux autres animaux sauvages dans la zone à traiter.

USAGE RESTREINT-TRAITEMENT AÉRIEN

ARBRES	RAVAGEURS SUPPRIMÉS	REMARQUES
Pruche, épinette, sapin baumier	Acariens, cochenilles, mineuse de l'épinette, tordeuse des bourgeons de l'épinette.	Par voie aérienne, utiliser 1,5 L de LAGON 480 E Pour 5-20 L d'eau par hectare. Pulvériser uniformément sous forme de gouttelettes fines. Traiter dès l'éclosion des larves.

DÉCONTAMINATION
En cas de déversement accidentel de LAGON 480 E Insecticide, frotter immédiatement la surface contaminée avec une solution concentrée de savon à linge ou avec de la soude caustique pour la lessive. Les détergents ne sont pas appropriés. Sur les surfaces en bois naturel, il faut frotter à plusieurs reprises. Éviter les déversements sur tous les types de carreaux à plancher ou de linoléum.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucmenet et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Signes et symptômes :
CAS PEU GRAVES : Maux de tête, fatigue, vertiges, transpiration.

CAS ASSEZ GRAVES : Vue brouillée, nausées, vomissements, serrement de poitrine, difficulté à respirer, crampes abdominales, diarrhée, salivation.
CAS TRÈS GRAVES : Contractions musculaires, constriction des pupilles (caractéristique), coma, convulsions et décès.
DIAGNOSTIC : Tableau clinique comportant les signes et les symptômes susmentionnés. Diminution du taux de cholinestérase plasmatique ou érythrocytaire de 50 % ou normal.
TRAITEMENT MÉDICAL : L'atropine en est un antidote.
CAS TRÈS GRAVES : Administrer 4 ou 8 mg d'atropine par voie intraveineuse toutes les 10 à 15 minutes jusqu'à ce que l'atropinisation soit complète.
CAS MOINS GRAVES : Administrer 2 à 4 mg d'atropine par voie intramusculaire toutes les 60 minutes. Dès l'apparition des signes d'atropinisation complète, diminuer la dose et la fréquence à 1 mg toutes les 2 à 4 heures. Maintenir l'atropinisation complète pendant au moins 24 heures après le début du traitement. Chez l'enfant, diminuer proportionnellement les doses selon le poids corporel.
Le chlorure de pralidoxime (chlorure de 2-PAM ou Protopam) peut être efficace comme complément de l'atropine. En suivre le mode d'emploi. Ce produit, si on en répète ou prolonge l'emploi, peut causer une inhibition de la cholinestérase. La cyclohexanone est utilisée comme diluant.
Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE
Ne pas utiliser, verser, renverser ni entreposer près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue. Ne pas mettre en plein soleil. Expédier et entreposer entre 4 et 30 °C.

ÉLIMINATION
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5.Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.